

**ACTION DE CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT SPECIALISE DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

Appel d'offre **17 Octobre 2022**

L'un des engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est d'investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous et toutes, d'agir en faveur de la bonne gestion budgétaire des ménages pour in fine contribuer à la prévention de l'endettement et du surendettement. C'est un objectif partagé avec le département dont les services territorialisés mettent en œuvre des actions pour prévenir les exclusions, notamment l'expulsion locative liées aux impayés de loyers.

Les territoires de l'EST du département concentrent des indicateurs de précarité supérieurs à ceux observés à l'échelle départementale. Les habitants de ces quartiers prioritaires sont confrontés à des difficultés pour maintenir l'équilibre budgétaire qui leur permettrait de faire face aux dépenses courantes ou exceptionnelles. Ainsi, pour renforcer l'offre de service vis-à-vis de ces publics fragiles, le département souhaite renforcer l'offre de conseil et d'accompagnement éducatif budgétaire sur ce territoire, en articulation et en complémentarité avec les actions déjà existantes, afin de cibler le plus grand nombre.

L'ensemble des attendus et des modalités liées à cette action est décrit dans la fiche descriptive ci-dessous.

Les candidatures à l'appel d'offre sont à transmettre par mail à nadine.potocki@valdoise.fr

Date limite d'envoi : 02 novembre 2022 à 17h

En cas de dépôt sur place, les projets peuvent être remis, contre une attestation de dépôt, à la Direction de la Vie Sociale – Service Social Départemental, 2 avenue de la Palette, 95 032 CERGY PONTOISE.

Du lundi au vendredi – Ouverture : 09 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 – 17 h 00.

Les candidats au présent appel à projet auront à produire un document qui comportera :

- la présentation administrative de la structure,
- l'expérience éventuelle sur le déploiement de dispositifs similaires en particulier en matière d'accueil, d'accompagnement des personnes dans des démarches numériques,
- l'intérêt pour la structure de s'inscrire dans cette démarche départementale.

Le comité départemental procédera à l'instruction des demandes et à la pré-sélection des candidats à auditionner. Le choix de l'organisme retenu se fera après l'audition des organismes présélectionnés.

Le Département sera susceptible de réclamer toute autre pièce administrative ou financière complémentaire.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser soit par téléphone, ou courriel à l'adresse suivante :

Nadine POTOCKI – Cheffe du Service social Départemental

01 34 25 39 02 ou nadine.potocki@valdoise.fr

Direction de la Vie Sociale (DVS)

Service Social Départemental

2 avenue du Parc

CS 20201 CERGY

95 032 CERGY PONTOISE Cedex

Tel : 01 34 25 34 05

www.valdoise.fr

Fiche descriptive action	
Public visé	<p>Public habitant les communes des territoires de l'est du département du val d'Oise qui rencontre des difficultés de gestion budgétaire entraînant : impayés, endettement et surendettement ;</p> <p>La structure retenue interviendra sur orientation du service social départemental, en complémentarité du travailleur social SSD ou en intervention exclusive, pour mettre en œuvre des actions de conseil budgétaire ponctuel ou d'accompagnement éducatif et budgétaire en direction de ces personnes</p> <p>Les orientations des équipes SSD de Garges-lès-Gonesse/Sarcelles et Gonesse/ Villiers-le-Bel vers la structure seront réalisées à l'aide d'une fiche d'orientation</p> <p>Les personnes concernées sont contactées ensuite par la structure qui fixe un rendez-vous</p> <p>Bilans réguliers à mettre en œuvre entre la structure retenue, le SSD et la personne accompagnée dans le cas d'un co accompagnement</p> <p>Bilans écrits trimestriels à transmettre au responsable de territoire SSD en cas d'intervention exclusive déléguée à la structure.</p> <p>Publics des communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garges Les Gonesse : - Sarcelles - Gonesse - Villiers le Bel - Louvres - Goussainville <p>La structure mettra en œuvre 80 AEB dans l'année (accompagnements éducatifs budgétaires) et jusqu'à 200 interventions ponctuelles de type conseil budgétaire.</p>
Objectifs de l'action	<p>Permettre aux habitants du territoire en difficulté budgétaire de disposer de conseils et d'un accompagnement spécialisé.</p> <p>Mise en place par la structure des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information et diagnostic de la situation financière (ressources, dépenses, capacité de remboursement, patrimoine...), - Aide à l'ouverture des droits - Conseil et suivi sur des problématiques juridiques liées à des impayés notamment de loyers et de charges (l'assignation, le commandement de payer, les saisies, les expulsions...) - Aide à la gestion des factures impayées - Aide à la constitution d'un dossier de surendettement <p>Modalités : Entretiens, entretiens tri partite, réunions, utilisation des outils et de dispositifs adaptés</p> <p>Aide à la constitution de dossiers de surendettement, instruction de demandes de FSL (Fonds de Solidarité Logement)</p>

<p>Modalités d'orientation et de prise en charge du public</p>	<p>Le Service social départemental oriente le public vers la structure (fiche de liaison).</p> <p>Après orientation par le SSD, la structure doit accueillir, proposer un entretien rapide (téléphonique, physique). Un courrier de rendez-vous peut être envoyé.</p> <p>Après une proposition de rendez-vous.</p> <p>L'opérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueille le public (entretien individuel) - Présente les différents dispositifs (informe) - Procède à une évaluation de la situation (analyse) - Propose des orientations - Instruit les dossiers nécessaires, informe le service social départemental selon les modalités définies
<p>Différentes étapes de l'action</p>	<p>L'opérateur conventionné doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux sollicitations du SSD pour accueillir et prendre en charge les situations - Organiser des entretiens avec les usagers et faire du lien avec le SSD - Effectuer une évaluation en vue d'instruire les demandes adaptées avec l'utilisateur - Effectuer un bilan diagnostique
<p>Modalités de paiement</p>	<p>En contrepartie de l'action fournie, la participation financière du Département sera versée selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 000 euros - 1.5 ETP
<p>Modalités de contrôle de service fait et indicateurs de mesures d'impact</p>	<p>Le contrôle de service fait permet aux services du Département de s'assurer de la réalisation quantitative et qualitative de l'action ainsi que de son équilibre financier.</p> <p>Un comité de suivi du partenariat et des orientations sera mis en place. Une réunion trimestrielle permettra le suivi du dispositif.</p> <p>L'évaluation est mise en œuvre sur la plan quantitatif et qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accueil et d'intervention - Nombre d'accompagnements - Les problématiques traitées - Nombre d'intervention par professionnel (ratio) <p>Ces indicateurs pourront être complétés, le cas échéant, par tout autre indicateur jugé utile pour le Département et le porteur de projet.</p>